

# ISLAM

## le modèle belge

L'Exécutif des musulmans de Belgique fête cette année son 20<sup>e</sup> anniversaire.  
Le culte musulman est globalement traité chez nous comme les autres,  
sauf sur un point : la lutte contre le radicalisme.

PAR MARIE-CÉCILE ROYEN

**T**oute l'Europe s'interroge sur l'organisation et le financement de l'islam, rêvant de faire émerger un « islam européen » qui ferait pièce au radicalisme. En Belgique, la méthode des petits pas et la valorisation du rôle social des religions a fini par porter ses fruits. Sur le plan des subsides, l'islam a rejoint le niveau des autres cultes et organisations philosophiques non confessionnelles reconnues. « Longtemps, son retard a pu alimenter un discours sur la discrimination des musulmans, observe Jean-François Husson, directeur du Centre de recherche en action publique, intégration et gouvernance (Craig) et enseignant à l'UCLouvain et à l'ULiège. Aujourd'hui, leur organe chef de culte est le seul – avec les instances laïques et bouddhistes – à recevoir un financement public qui oscille entre 500 000 et un million d'euros par an. » En 2019, un subside de fonctionnement sera versé à l'Exécutif des musulmans de Belgique. « L'EMB joue un rôle essentiel dans le soutien des communautés islamiques locales, notamment en matière de lutte contre la radicalisation, justifie le cabinet du

Tous les niveaux de pouvoir s'y sont mis. En Fédération Wallonie-Bruxelles, des moyens substantiels ont été alloués à l'Institut de promotion des formations sur l'islam, dirigé par Radouane Attiya (ULiège). Au total, « si on neutralise le salaire des imams payés par l'Etat turc dans certaines mosquées qui ne veulent pas d'un autre système, la part du culte islamique dans la prise en charge du traitement des ministres du Culte par l'Etat est tout à fait en ligne avec la part estimée de musulmans en Belgique », poursuit Jean-François Husson. En Wallonie, on a reconnu d'un seul coup 39 mosquées, « et il y a une réelle volonté d'avancer ». L'administration wallonne des cultes va très loin pour aider les comités de gestion – l'équivalent des fabriques d'église – à établir les comptes de mosquées, en particulier lorsqu'il y a des défaillances. « On n'a pas toujours connu cela pour d'autres cultes, souligne le chercheur. En Région bruxelloise, c'est encore plus ambigu : certaines communes soutiennent des mosquées non reconnues via des subsides facultatifs parfois importants. C'est tout à fait légal, mais quel est le message que l'on souhaite ainsi faire passer? »

ministre de la Justice et des Cultes, Koen Geens (CD&V). C'est pourquoi nous continuerons à le soutenir financièrement pour lui permettre de moderniser ses structures, à savoir le Conseil des théologiens, le Conseil de coordination et l'EMB lui-même sur le plan de la communication. » Le ministre Geens a par ailleurs rendu obligatoire la déclaration des dons supérieurs à 3 000 euros reçus de l'étranger ou envoyés à l'étranger par les asbl et fondations du pays, pas seulement musulmanes. Comme partout en Europe, l'empressement autour de l'islam institutionnel n'est pas désintéressé (*lire aussi page 36*). « Le SPF Justice accompagnera le renouvellement de l'EMB en 2020 », précise le cabinet de la Justice.

**L'union sacrée du vivre-ensemble**

Quarante-cinq ans après la reconnaissance de l'islam et vingt ans après la création de l'EMB par un arrêté royal du 3 mai 1999, il manque encore une pièce au puzzle : une émission à la RTBF. La subsidier mettrait à mal le principe de non-discrimination entre les cultes, a admis le ministre des Médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt (PS). « C'est trop cher pour nous », avoue Salah Echallaoui, vice-président de l'Exécutif des musulmans de Belgique (*lire aussi son interview page 32*). Il a néanmoins fait installer un petit studio radio dans le sous-sol du siège →

**L'administration de la promotion des lettres ne veut pas que les subsides servent à honorer des créances. Logique, non ?**

Dans son courrier du 20 décembre dernier signifiant son refus, le directeur de la promotion des lettres, Laurent Moosen, explique que les subventions risquent de servir à payer d'anciennes factures plutôt que de permettre de produire des projets futurs. Mais les projets littéraires pour lesquels j'ai introduit une demande de subvention début 2018 avaient déjà été produits. Les livres sont parus, sur mes fonds propres. Car, si je ne les avais pas publiés, les subventions n'étaient plus valables. Bref, le risque dont parle Moosen est nul. J'ai attendu près d'un an qu'il me réponde, après lui avoir envoyé des rappels. Auparavant, on recevait une réponse ainsi qu'une

**« IL NE FAUT PAS  
DE PACTE POUR  
ATTEINDRE  
L'EXCELLENCE,**

## **MAIS DES MAITRES ET DES LIVRES. »**

première tranche, après un ou deux mois. Le comble est que ces bouquins qui ne sont finalement pas subventionnés portent quand même la mention « a bénéficié du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Quelle ironie !

### **Combien receviez-vous de la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'ici ?**

En 2013, je recevais encore 80 000 euros. Mais j'ai dû fermer la maison Le Cri, déjà à cause des problèmes structurels dans le secteur du livre. Il ne restait plus que Samsa, une structure plus souple, avec moins de personnel et davantage de sous-traitance, qui recevait 30 000 euros de subventions. Puis, le montant a diminué d'année en année. Ce n'était plus que 12 500 euros, en 2017. Et plus rien donc, l'année dernière.

### **Votre lettre ouverte n'est-elle pas un règlement de comptes, sans jeu de mots, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?**

Ecoutez, j'ai quarante ans d'édition derrière moi. Je suis le dernier des Mohicans

d'une époque où l'on comptait des dizaines d'éditeurs littéraires, de Jacques Antoine aux Eperonniers en passant par Complexe et Legrain. Le courrier de refus de l'administration, je l'ai reçu en pleine figure, comme une injure de Noël. J'ai choisi de réagir en publiant cette lettre ouverte. Il ne s'agit pas d'un règlement de comptes, mais d'une explication pour rappeler à la ministre qu'une activité à caractère littéraire n'est jamais rentable, mais nécessaire. En réalité, je pense que la « promotion des lettres » ne fait qu'appliquer une décision politique. Elle réduit les subventions parce qu'on lui demande de faire des économies.

### **La disparition des libraires est un des principaux problèmes pour les éditeurs ?**

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. On en comptait 300 dans les années 1980 contre à peine une soixantaine aujourd'hui, en Belgique francophone. Dans la chaîne du livre, c'est la même chose pour les imprimeurs, alors que la Belgique était une terre d'imprimeurs de Bruxelles à Anvers, en passant par Tournai où sont nées les éditions Casterman.

### **Vous dénoncez aussi le système du retour de livres vers les éditeurs. Pourquoi ?**

évoquer d'autres cas passés liés au protestantisme ou au culte orthodoxe. Aujourd'hui, certains courants évangéliques et se réclamant du bouddhisme suscitent des inquiétudes. »

### **L'imprégnation wahhabite**

Lorsque l'Etat belge reconnaît l'islam en 1974, il a pour interlocuteur l'Arabie saoudite, une monarchie pétrolière dont seuls quelques précoces lanceurs d'alerte savent le caractère obscurantiste et l'ambition prosélyte. Mais entre monarchies, on se fait confiance. La Grande Mosquée rayonne son islam wahhabite à travers la Ligue islamique mondiale qui y gère le Centre islamique et culturel de Belgique (CICB). « Un arrêté royal du 13 décembre 1978 en faisait l'interlocuteur officiel de l'Etat, rappelle Jean-François Husson. Il est resté en vigueur jusqu'à la régionalisation de la compétence, en 2002, même si, au début des années 1990, le CICB avait déjà cessé de désigner les professeurs de religion islamique. » Le sujet n'est plus tabou après la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de 2016 : la Ligue islamique mondiale ou *Rabita* doit quitter le Cinquante-naire. L'Etat a jusqu'au 31 mars prochain pour résilier la convention emphytéotique lui confiant l'ancien Pavillon oriental.

Problème résolu ? « On se trompe d'adversaire en ciblant exclusivement la Grande Mosquée, avertit l'anthropologue Monique Renaerts, ancienne collaboratrice du Centre pour l'égalité des chances entendue par la commission attentats. Cela fait

longtemps que les courants salafistes et Frères musulmans ont leur existence propre. Il aurait fallu prendre cette décision beaucoup plus tôt. » En France, le rapporteur de *La Fabrique de l'islamisme* (institut Montaigne), Hakim El Karoui, a mis aussi en garde contre l'illusion qu'en tenant certains pays à distance, même s'il faut le faire, le radicalisme disparaîtrait de lui-même.

Après une tentative avortée de résistance devant le Conseil d'Etat, « le Centre islamique et culturel de Belgique et la Ligue islamique ont confirmé par courrier qu'ils marquaient leur accord sur la rupture de la concession », indique le cabinet du ministre de la Justice. Entre-temps, les employés ont reçu leur lettre de licenciement et, poursuit le cabinet, « tous les collaborateurs étant hébergés dans le complexe de la Grande Mosquée ont formellement été informés qu'ils devront avoir quitté le bâtiment au plus tard le 31 mars. »

Mais c'est toujours le même imam égyptien dépêché par la *Rabita* qui prononce le prêche du vendredi, en attendant que le Conseil d'Etat se prononce sur le retrait de son permis de séjour. Plusieurs groupes ou personnes de son obédience s'efforcent de monter des associations qui pourraient prétendre à représenter les fidèles du parc du Cinquante-naire. La commission d'enquête parlementaire recommande, en effet, de confier la Grande Mosquée à « une nouvelle structure associant l'Exécutif des musulmans de Belgique et une communauté locale ». L'EMB, on voit. Mais quelle communauté locale ? ▣

## « Le système belge des cultes reconnus est exceptionnel »

Inspecteur en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les cours de religion islamique, Salah Echallaoui, 56 ans, est le visage apaisant et prudent de l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB).

### ENTRETIEN : MARIE-CÉCILE ROYEN

**Quarante-cinq ans, de 1974 à aujourd'hui, pour amener l'islam au même rang que les autres religions, n'est-ce pas long ?**

La loi ne reconnaît pas le contenu philosophique d'une religion mais le temporel des cultes. Pour l'islam, cela a pris vingt-cinq ans, de 1974 à 1999. Les musulmans ont dû s'organiser, parce qu'on a fait les choses à l'envers : lorsque le culte musulman a été reconnu, il n'existait pas d'autorité religieuse qui structurait la communauté musulmane ; l'Etat avait confié le dossier de l'enseignement de la religion islamique au Centre islamique et culturel de Belgique (*NDLR : la Grande Mosquée de Bruxelles, au Cinquantenaire*), dont le conseil d'administration était formé des ambassadeurs des pays musulmans. En 1990, l'Etat a mis fin au mandat de la Grande Mosquée mais il a fallu attendre 1999 pour que naisse l'Exécutif des musulmans de Belgique.

#### **Elections à la clé...**

Environ 72 000 musulmans y ont participé, dans des mosquées et des lieux neutres. Mais certains élus ne savaient pas pourquoi ils étaient là. Ils ont fait campagne comme pour une élection politique. De nouvelles élections eurent lieu en 2004, à la suite de difficultés internes en matière de gestion et dans un climat de tension avec la ministre de la Justice et des Cultes, Laurette Onkelinx. Les musulmans d'origine marocaine les boycottèrent. Cet Exécutif ne parvint pas à se stabiliser, rongé par des problèmes de gestion, des conflits internes et l'influence de certains courants idéologiques.

#### **Comment le bateau a-t-il été remis à flot en 2014 ?**

Il a fallu réfléchir à une autre forme d'organisation. Des concertations très larges aboutirent à la création d'une commission de renouvellement inspirée par la représentation israélite et protestante au départ des lieux de culte. Toutes les mosquées ont été recensées et leurs statuts vérifiés par le SPF Justice. Sur 300, 292 ont envoyé un délégué au conseil général des musulmans de Belgique et ont

signé une charte d'adhésion au processus de renouvellement et au respect de la Constitution et des lois du peuple belge. La Grande Mosquée a refusé, comme quelques petites mosquées sans structure juridique.

### **Pourquoi avoir associé les mosquées non reconnues ?**

Ne pas en tenir compte aurait donné un résultat peu représentatif. Il y avait et il y a toujours peu de mosquées reconnues : à l'époque, une dizaine à Bruxelles (19 aujourd'hui), 39 en Wallonie (chiffre stationnaire) et 27 au lieu de 28 en Flandre depuis que les autorités régionales ont retiré son accréditation à une mosquée du Limbourg (*NDLR : elle aurait espionné la communauté turque pour le compte d'Ankara*). Le conseil général a donné naissance à une assemblée générale de 62 personnes, en plus des cooptés, notamment des femmes, en veillant à l'équilibre entre les trois Régions. Trois catégories de membres ont été définies : l'entité A pour les citoyens musulmans d'origine marocaine, l'entité B pour les musulmans d'origine turque et l'entité C pour les minorités, les citoyens d'autres nationalités d'origine et les convertis. Par exemple, la mosquée de Louvain-la-Neuve a choisi de s'inscrire dans l'entité C, faisant valoir qu'elle est fréquentée par des musulmans de tous horizons.

### **En mars 2016, vous avez remplacé le président Nouredine Smaili qui, après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, avait appelé les musulmans à « s'assimiler ou à partir ». En mai 2018, vous avez dû céder votre mandat à Mehmet Üstün, issu du**

#### **mouvement islamiste Millî Görüş.**

Le règlement d'ordre intérieur prévoit le renouvellement tous les trois ans de l'EMB. Soit il est reconduit avec une rotation entre entités A et B qui échangent leurs fonctions au sein du bureau, soit de nouvelles élections ont lieu, mais toujours avec cette rotation au sein du bureau. A la suite de consultations très larges et d'un vote de l'EMB, j'ai accepté de terminer le mandat de Nouredine Smaili. L'Exécutif était au bord de l'explosion. Mais

à titre bénévole et à la condition de rester au moins deux ans. En mai 2018, Mehmet Üstün m'a succédé, puisque la rotation était prévue par le règlement. A la demande des membres de l'EMB, je suis resté vice-président et président du collège francophone pour gérer les dossiers que j'avais entrepris.

### **Lesquels ?**

L'enseignement, la formation des imams, la réforme du conseil des théologiens, la réforme des cours d'arabe et de religion dans

les écoles attachées aux mosquées, la mise en place d'un corps de prédicatrices et de théologiennes, le dossier de la Grande Mosquée de Bruxelles... Nous visons la rénovation et le perfectionnement de notre institution dans la gestion de nombreux dossiers en interne et pour ce qui a trait à sa visibilité publique.

### **Commençons par l'enseignement...**

Du côté francophone et germanophone, nous avons déjà un référentiel des compétences. La formation des professeurs de religion islamique a bien progressé : un certificat de didactique des cours de religion islamique de deux ans a été élaboré en collaboration avec l'UCL. La première promotion est sortie en 2017, la prochaine est attendue pour juin prochain, un nouveau programme des cours est en phase finale d'élaboration. Du côté néerlandophone, à la suite d'un accord signé avec la ministre de l'Enseignement, Hilde Crevits (CD&V), l'EMB a noué des partenariats avec huit hautes écoles flamandes pour former les professeurs de religion islamique du primaire et du secondaire inférieur. Les professeurs du secondaire supérieur doivent suivre leur cursus en sciences religieuses, option islam, à la KU Leuven.

### **Comment se positionne l'EMB à l'égard des mosquées non reconnues dont certaines sont problématiques ?**

Elles ont le statut d'asbl. Personne n'a un droit de regard sur elles, à part le fisc. Nous les encourageons à demander

leur reconnaissance. Il n'y a que 19 mosquées reconnues à Bruxelles sur une soixantaine recensées par l'EMB : c'est peu. Une dizaine ont entamé leur parcours. En novembre 2017, lorsqu'un imam de la mosquée Al Ihsaan de Louvain avait justifié la violence physique à l'égard des femmes lors d'un prêche du vendredi, nous l'avons convoqué et suspendu. Nous en avons le pouvoir car il était reconnu, attaché à une mosquée reconnue. Il a signé un engagement à respecter la charte des imams, la Constitution, les lois de notre pays et à ne plus tenir de tels discours. Auparavant, un courrier avait été adressé à toutes les mosquées, reconnues ou non, pour qu'elles collaborent avec l'EMB lors de tout engagement d'imam ou de prédicateur. Partant du principe que les 292 mosquées → → ont un délégué dans l'une ou l'autre structure de l'organe chef de culte et qu'elles ont signé la charte d'adhésion au renouvellement, nous considérons qu'elles sont toutes tenues au respect des directives de l'EMB.

**Vous avez condamné les propos de Mohamed Toujani, l'imam de la mosquée Al Khalil de Molenbeek, appelant à détruire les « sionistes ». Il avait remplacé le mot « Mongols » par « sionistes » dans une invocation à caractère religieux. Ne fallait-il pas aller plus loin ?**

Il faudrait mettre beaucoup d'ordre dans cette fonction... D'autres imams ou prédicateurs pourraient avoir un discours non contextualisé. Certaines invocations écrites au VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle, quand les musulmans ont été chassés de La Mecque, ou au XIII<sup>e</sup> siècle, lors de la prise de Bagdad, s'inscrivent dans un contexte conflictuel. Il s'agit d'un « dérapage commis sous le coup de l'émotion provoquée par les images satellitaires du conflit de Gaza », nous a expliqué Mohamed Toujani dans une lettre adressée à l'EMB. Nous avons dénoncé et condamné ces propos.

**N'est-ce pas le Conseil des théologiens de l'EMB qui devait intervenir ?**

Une réforme profonde du Conseil des théologiens est en cours, en bonne intelligence avec les personnes et institutions concer-

nées. Il nous faut un Conseil des théologiens en phase avec le contexte européen et belge, avec des gens suffisamment formés et maîtrisant une des langues nationales, qui respectent la diversité de notre communauté et s'engagent dans des réformes religieuses essentielles et indispensables, dans le cadre des lois de notre pays, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes.

**Y a-t-il d'autres projets sur le point d'aboutir ?**

Le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), a accepté le principe du financement d'un corps de neuf prédicatrices et

de neuf théologiennes. Elles ont le même rôle que les imams en matière d'encadrement de la communauté, sauf la direction de la prière. Le ministre soutient aussi notre projet d'une formation de niveau universitaire pour les imams, avec un financement fédéral à la clé. La recherche d'un partenariat avec l'UCL Louvain et la KU Leuven est très avancée.

### **Jugez-vous suffisant le financement du culte musulman ?**

Le système belge des cultes reconnus est un modèle exceptionnel en Europe. L'Etat a jugé que les cultes jouaient un rôle social

dans le développement humain de la société et il les subsidie.

Certaines mosquées ont encore des difficultés, mais la plupart se financent grâce à la collecte des fidèles, les dons de particuliers ou de fondations étrangères liées parfois à des Etats. Le 13 juin 2018, les organes représentatifs des cultes reconnus et de la laïcité ont déclaré, en présence du Premier ministre et du ministre de la Justice, « éviter les financements venant de l'étranger qui seraient de nature à nuire à leur indépendance et s'engagent à tout mettre en œuvre, en vue de garantir la transparence et l'intégrité des flux financiers au sein des entités qui les composent ». L'EMB est un organe chef de culte qui ne reçoit pas un centime de l'étranger. Nous mettrons tout en œuvre pour appliquer cette déclaration commune aux entités qui composent notre organe.

**La commission d'enquête parlementaire sur les attentats de mars 2016 souhaite que la Grande Mosquée soit reprise par l'Exécutif des musulmans et une « communauté locale » aux contours assez flous.**

**Etes-vous prêt ?**

Nous avons communiqué notre projet au ministre de la Justice. L'Exécutif des musulmans de Belgique s'installerait au Cinquantenaire. En tout ou en partie, car la Maison hanséatique où nous nous trouvons actuellement a un côté pratique, surtout au niveau administratif. L'Institut de formation des imams devrait suivre. La Grande Mosquée deviendrait ainsi le symbole de l'islam de Belgique. Après les attentats, j'ai cherché en vain un lieu pour organiser une cérémonie à la mémoire des victimes (*NDLR : le recteur de la Grande Mosquée avait refusé de diriger une prière pour des non-musulmans*). Heureusement, nous avons pu participer au recueillement chrétien à la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. L'EMB supervisera l'établissement d'un registre des fidèles de la Grande Mosquée et la création d'un comité de gestion en vue

de sa reconnaissance. Nous souhaitons aussi donner à ce lieu une dimension culturelle et montrer toutes les facettes de la civilisation musulmane, en partenariat, par exemple, avec l'Institut du monde arabe de Paris. ▣

# Un casse-tête européen

La question du financement de l'islam est omniprésente en Europe (1). Avec un triple objectif : lutter contre les influences extérieures, contrôler et rassurer l'opinion publique. Tour de piste.

**PAR MARIE-CÉCILE ROYEN L'AUTRICHE PIONNIÈRE**

La « loi islam » de 2015 a augmenté les droits des musulmans autrichiens : jours de congé pour les fêtes religieuses, cimetières spécifiques, aumôniers (armée, hôpitaux, maisons de retraite, prisons) et respect des prescriptions alimentaires et de certaines pratiques rituelles (la circoncision des garçons, l'abattage rituel des animaux). En contrepartie, les associations musulmanes doivent adopter « une approche positive envers la société et l'Etat ». Les imams doivent être formés sur place et maîtriser l'allemand. Une faculté de théologie musulmane a été ouverte à l'université de Vienne. Le rôle officiel de la principale fédération musulmane autrichienne (IGGiÖ), de 1979, est renforcé. Autre nouveauté : les frais de fonctionnement des institutions confessionnelles et les salaires des imams ne peuvent plus être pris en charge par des pays étrangers, au grand mécontentement de la Turquie, qui salarie 20 % des imams de ce pays de 8,7 millions d'habitants, dont 500 000 à 700 000 musulmans. Cette interdiction dont sont exemptés les mormons et les grecs orthodoxes a suscité des critiques, de même que le rappel de la primauté du droit autrichien sur les prescriptions religieuses. Un principe qui figurait déjà dans la loi de 1912 reconnaissant l'islam après l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Empire austro-hongrois. L'été dernier, le gouvernement autrichien avait annoncé son intention de fermer sept mosquées et d'expulser 40 imams suspectés de promouvoir un « islam politique ».

## **ESPAGNE, UNE PARENTHÈSE DE QUATRE SIÈCLES**

Les musulmans représentent 4 % de la population espagnole, soit 1,9 million de personnes, alors qu'ils ont dominé la péninsule entre le VIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Créée en 1992, la Commission islamique espagnole est l'interlocuteur du gouvernement pour la formation des imams, la nomination des professeurs de religion islamique, la distribution des allocations ou subventions provenant du ministère de la Justice, etc. Elle comprend deux grandes organisations qui sont rarement sur la même longueur d'onde : l'Union des communautés islamiques d'Espagne (principalement d'origine marocaine et syrienne) et la Fédération espagnole des entités religieuses islamiques (représentant plutôt

les convertis). L'islam espagnol a la réputation d'être pacifique et bien intégré, avec des poches de radicalisme en Catalogne et en Andalousie. En 2011, un rapport du Centro Nacional de Inteligencia s'inquiétait du financement de l'islam espagnol par l'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, les Emirats arabes unis, la Libye et le Maroc. Le gouvernement souhaite que les dons étrangers transitent par la Commission islamique espagnole en vue de soutenir des projets tels qu'une licence en sciences religieuses, la formation et la rétribution du clergé, des manuels de formation rédigés en Espagne ou des campagnes sur l'islam dans les médias. L'autre idée serait d'étendre aux confessions minoritaires (islam, protestantisme) le régime d'impôt religieux dédicacé qui prévaut pour le culte catholique depuis 1979 (5 % ou 7 % des revenus).

## L'ALLEMAGNE PRUDENTE

L'islam n'ayant pas de statut officiel en Allemagne, ses 4,5 millions de fidèles ne sont pas assujettis à l'impôt ecclésiastique (8 % ou 9 % des revenus selon les Länder), comme le catholicisme, le protestantisme/luthérianisme et le judaïsme. Le *Kirchensteuer* permet de financer les services culturels et culturels (écoles, crèches) de neuf communautés pérennes relevant de ces cultes. Créée en 2006, la Conférence allemande de l'islam fait pont entre l'Etat, d'une part, et des organisations et des membres de la société civile musulmane, d'autre part. Au programme : la conciliation entre les valeurs musulmanes et les principes constitutionnels allemands, la lutte contre l'islamisme, la promotion d'une image positive de l'islam, etc. La Conférence est également chargée des cours de religion islamique dans les écoles, de la formation des imams dans l'enseignement supérieur public ou de la construction de mosquées. Deux députés de la majorité viennent de relancer l'idée d'appliquer à l'islam l'impôt ecclésiastique, afin de l'« émanciper des donateurs étrangers » et de « réduire le risque de radicalisation ». L'islam devrait prendre alors la forme d'une collectivité de droit public.

## LE ROYAUME-UNI, UN PEU MOINS LIBÉRAL

Les religions jouissent d'une grande liberté au Royaume-Uni. Elles ont le statut d'œuvres de bienfaisance. Les dons en provenance de l'étranger ne sont pas interdits, mais les *charities* doivent s'assurer qu'ils ne proviennent pas « d'une source illégale ou inappropriée ». A partir de cette année, leur rapport annuel doit identifier la nature et la provenance des dons, y compris lorsqu'ils sont transférés de manière informelle (*cash couriers* ou réseaux *hawala*). Après avoir découvert, en 2014, qu'un islam ultrarigoriste était pratiqué dans des écoles de Birmingham, l'inspection académique promeut désormais « les valeurs fondamentales britanniques ». Le gouvernement britannique s'est également penché sur les *Sharia councils*, ces tribunaux qui tranchent les litiges familiaux selon le droit musulman et en a conclu qu'ils discriminaient les femmes.

(1) Lire notamment le rapport de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe « Réglementer le financement étranger de l'islam en Europe afin de prévenir la radicalisation et l'islamophobie », doc 14617, 17 septembre 2018.

## **LA FRANCE EN RECHERCH**

La France connaît une stricte séparation de l'Eglise et de l'Etat qui empêche tout financement des cultes (loi de 1905). Créé en 2002, le Conseil français du culte musulman est dominé par des fédérations émanant des Frères musulmans ou proches du Maroc, de l'Algérie ou de la Turquie.

Les musulmans français forment la plus grande minorité musulmane d'Europe, comprise entre 5,7 millions et 8,4 millions de personnes. Selon un rapport sénatorial de 2016, les organisations musulmanes décrivent le financement étranger de l'islam comme minoritaire mais impossible à tracer. Les pouvoirs publics le soutiennent indirectement via des baux emphytéotiques ou des loyers symboliques. Un rapport de Hakim El Karoui pour l'Institut Montaigne (*La Fabrique de l'islamisme*) préconise de lever une taxe sur le halal et le pèlerinage pour en finir avec la dépendance étrangère. Créée en 2016, la Fondation de l'islam de France est aujourd'hui dirigée par Ghaleb Bencheikh, promoteur d'un islam des Lumières.